

# Évaluation AEQES 2015-2016

## *Plan d'action du Département de philosophie, ULg* (décembre 2016)

### Introduction

#### Contexte du Plan d'action AEQES

Le plan d'action du département de philosophie s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un Plan stratégique institutionnel à l'Université de Liège (février 2017), ainsi que dans le cadre d'une réforme générale des programmes de bachelier et de master dans la Faculté de philosophie et lettres (novembre 2016, mise en œuvre septembre 2017). C'est dans ce double contexte institutionnel que, d'une part, le Plan stratégique du département (2016-2021) vise la stabilisation d'une équipe enseignante jeune, qui a été renouvelée presque totalement au cours des 10 dernières années, et que, d'autre part, le présent Plan d'action soutient une réforme de nos programmes et de nos formats d'enseignement.

Sur ce second point, la réforme des programmes qui a été menée pendant l'année 2016 a permis de resserrer l'offre de cours, notamment au niveau du master. La suppression d'une dizaine de cours de master et l'organisation de plusieurs unités d'enseignement en collégialité ont permis de resserrer notre offre d'enseignement autour de ses points forts, et d'encourager des pédagogies actives et collaboratives axées sur les projets de nos étudiants, et donnent en même temps la possibilité d'envisager la création de quelques cours ou modules de cours dans la perspective de nouvelles collaborations au sein de la faculté et de l'université. L'objectif de ces nouvelles collaborations est de valoriser encore mieux, au niveau de l'enseignement et de la formation la grande qualité des recherches réalisées par les centres de recherche du département.

#### Bilan de l'évaluation AEQES et mise en œuvre des recommandations des évaluateurs

Lors de leur restitution orale, en octobre 2015, les experts désignés par l'AEQES ont identifié les principaux points forts du département : un département jeune et dynamique, une gestion collective de l'enseignement, une recherche de qualité et une vision claire de la place du département au sein de l'université et dans l'offre d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. En termes d'actions stratégiques, le rapport des experts, publié en septembre 2016, pointe :

- 1) l'opportunité de la création dans l'enseignement obligatoire du cours de *Philosophie et citoyenneté*,
- 2) l'intérêt d'une nouvelle finalité spécialisée en savoirs critiques qui était au niveau de la réflexion lors de leur visite,

3) la nécessité de renforcer encore l'articulation entre recherche et enseignement.

Sur ces trois plans, le département de philosophie a déjà pris une série de décisions opérationnelles.

1. Le département de philosophie s'implique fortement dans la [création du cours de Philosophie et citoyenneté](#) (rédaction des référentiels et des programmes de cours ; réforme des formations initiales et création de Certificats de formation continuée) au sein des commissions ministérielles et des commissions de l'ARES *ad hoc*, [en collaboration avec les 4 autres départements de philosophie de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

Le département a également modifié ses programmes de bachelier et de master (tronc commun et finalité didactique) pour préparer au mieux ses étudiants à l'enseignement du cours. De façon plus générale, la création du cours de *Philosophie et citoyenneté* est une opportunité majeure pour le département de réaffirmer son intérêt et son implication dans la formation des maîtres du secondaire, ainsi que pour la formation aux pratiques philosophiques pour tous les publics scolaires et non scolaires. Le département souhaite en effet valoriser l'ensemble des activités d'enseignement, mais aussi de formation et de service à la communauté, qui y sont faites en matière de philosophie politique de l'éducation et des pratiques culturelles.

2. Pendant l'année 2015-2016, le département a élaboré une [finalité spécialisée en Analyse et création de savoirs critiques en collaboration avec le département de Langues et littératures romanes](#). La finalité a été approuvée par le Conseil de faculté le 30 novembre 2016 et sera ouverte aux étudiants dès la rentrée 2017. Cette finalité vise à promouvoir des compétences spécifiques à une formation en Philosophie et Lettres : des pratiques réflexives, problématisantes et créatives à l'égard des savoirs, qui en qualifient la portée critique. L'originalité de la formation est de considérer que l'enquête fournit le moyen privilégié de développer et d'opérationnaliser ces compétences. La formation s'articulera dès lors autour d'un projet choisi par l'étudiant qui lui donnera l'opportunité de faire un stage qui sera réalisé en collaboration avec des partenaires extra-universitaires (milieux associatifs, administrations publiques, maisons de jeunes, institutions culturelles, etc.).

Cette finalité s'inscrit dans une réforme plus large des finalités de master dans la Faculté de philosophie et lettres, à l'intersection de plusieurs disciplines. Elle pourrait donc être ouverte à d'autres filières dans un terme proche. Par ailleurs, lors de la présentation d'une version préparatoire de ce Plan d'action, les Autorités de l'université ont manifesté leur intérêt pour l'élargissement de cette finalité au-delà de la Faculté de philosophie et lettres. Dans un délai bref, la finalité et ses objectifs principaux seront dès lors présentés devant la Commission Universitaire à l'Enseignement et à la Formation (CUEF) de l'ULg.

3. Au-delà de la finalité spécialisée en savoirs critiques, le département est attentif au [développement d'une nouvelle offre d'enseignement à l'ULg](#). Dès l'année 2017-2018, il contribuera à l'organisation des cours que l'université proposera dans le cas du nouveau Master interuniversitaire en études de genre qui se crée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un cours a été créé « Voir et agir au prisme du genre : outils théoriques et critiques », qui sera fait en collégialité avec des collègues de la Faculté de philosophie et lettres. Des contacts sont aussi engagés avec la Faculté de Médecine afin de développer sa formation en bioéthique et pratiques des savoirs médicaux. Il s'agit d'évaluer la meilleure contribution de la philosophie dans la formation de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles des différents de la Faculté de médecine. Dans les

deux cas, il s'agit de valoriser dans le domaine de la formation des compétences développées en recherche et des expertises reconnues dans le domaine de l'éthique de la recherche et de l'épistémologie des pratiques de savoirs. En outre, le département a été sollicité par la Faculté des Sciences Sociales et par le département de Sciences politiques pour étoffer l'offre de cours d'introduction à la philosophie et de philosophie au niveau de leur bachelier.

## Opérationnalisation du Plan d'action

Le document joint à cette introduction synthétique détaille les mesures précises par lesquelles le département souhaite mettre en œuvre concrètement les recommandations des experts et, surtout, poursuivre le suivi qualitatif de ses programmes d'enseignement.

Ce document est construit en 6 sections :

- 1) Pilotage de la démarche Qualité,
- 2) Réforme du Bachelier (déjà réalisée pour une part),
- 3) Réforme du Master (déjà réalisée pour une part),
- 4) Renforcement de la place des langues,
- 5) Développement de l'offre de cours dans d'autres formations,
- 6) Demande à l'égard des Autorités universitaires.

## Plan d'action

Conformément aux réflexions qu'il a menées ces derniers temps au sein de son Conseil des études, et qui se sont notamment exprimées dans son *Rapport d'Auto-Evaluation* AEQES (RAE), auquel un comité d'experts a réagi par un *Rapport d'Evaluation* (RE) ainsi que par une *Analyse Transversale* (AT) sur toutes les filières d'études similaires organisées en FWB, le Département de Philosophie définit les projets suivants comme axes prioritaires de son Plan d'Action en matière d'enseignement :

### 1) Fonctionnement du Conseil des études et pilotage de la démarche Qualité

Dans notre Département, c'est, depuis de nombreuses années, le Conseil des études qui fonctionne de fait comme responsable qualité en matière d'enseignement. Cela présente des avantages essentiels en matière de concertation entre enseignants (académiques et encadrants issus du personnel scientifique), ainsi qu'entre ces derniers et les étudiants. Dans la pratique, le travail stratégique de ce Conseil est toutefois parasité par les fréquentes sollicitations administratives auxquelles il doit répondre, parfois dans l'urgence. Par ailleurs, dans la mesure où le programme de cours de notre filière concerne un très grand nombre d'enseignants issus d'autres Départements, la concertation effective entre tous reste un défi [cf. RAE, pp. 17-18, 25-34, 59-63].

Pour améliorer le fonctionnement du Conseil des études dans sa mission de pilotage stratégique, il est convenu de :

*1a. définir un calendrier de réunions spécifiquement destinées à la réflexion à long terme* [conformément à ce qui était déjà annoncé dans le Plan d'action du RAE (pp. 104-105)].

Ce calendrier serait indépendant de celui qu'imposent par ailleurs les contraintes administratives d'adaptation des programmes et de leurs modalités d'application.

Parmi les enjeux récurrents de cette réflexion stratégique : cohérence de la formation sur l'ensemble du parcours ; rapports de la formation à l'ensemble des débouchés professionnels et autres terrains sociaux dans lesquels elle peut être valorisée ; recueil et traitement de l'avis des diplômés sur nos objectifs et nos dispositifs de formation ; triple concordance des objectifs, méthodes et évaluations en Bachelier ; triple concordance en Master ; quantité globale et répartition annuelle de la charge de travail des étudiants ; mesures possibles pour faire face à l'abandon et à l'échec dans les différentes années d'études et singulièrement en Bloc1 ; mesures favorisant le dépôt des TFC et TFE dans les délais prévus ; ...

**Opérationnalisation de la mesure :** Trois séances purement stratégiques du Conseil des études, spécifiquement consacrées à un ou plusieurs thème(s) de réflexion à long terme et « données en mains » (cf. 1b), seront programmées chaque année académique (début octobre, début décembre et fin février). Le Bureau (président(e) et secrétaire) du Conseil des études en annoncera l'Ordre du jour dès la rentrée, en partant des demandes qui se seront exprimées au cours de l'année précédente. Il assurera ensuite le suivi des mesures décidées.

*1b. collecter systématiquement les données susceptibles d'alimenter la réflexion stratégique* [cf. recommandation du RE, pp. 10-11].

On pense plus particulièrement ici au nombre d'inscriptions en Bac1 et Master1 Philosophie dans les différentes universités de la FWB, aux données de composition sociodémographique de la population étudiante (ULg), au taux de réussite dans chaque année d'études, à la durée moyenne des études, aux feed-back des étudiants à l'égard des enseignements (Evalens), aux données de suivi des diplômés, etc. Généralement disponibles auprès de la cellule RADIUS, ou d'EVALENS, ces données feront l'objet d'une demande d'envoi systématique vers le Bureau du Conseil des études. Une fois par an, elles feront alors l'objet d'une communication et, au besoin, d'une analyse lors d'une réunion du Conseil des études.

**Opérationnalisation de la mesure :** Avec l'aide du secrétariat du Département, le Bureau du Conseil des études sollicitera systématiquement RADIUS et constituera un tableau de bord reprenant, de manière structurée, toutes les données stratégiques année après année.

*1c. désigner, au sein du Conseil, une cellule d'accompagnement des parcours étudiants.*

Outre l'organisation régulière de séances d'information sur le programme de cours et ses modalités de réalisation ou sur les exigences relatives au TFC ou au TFE, le bureau du Conseil des études doit prendre en charge, souvent en collaboration avec les présidents de jury, l'élaboration des programmes particuliers de certains étudiants au regard de leur parcours antérieur [cf. RAE, pp. 33-34]. Cela suppose tout à la fois une grande disponibilité à l'égard des étudiants concernés et une forte concertation avec les enseignants de la filière. La désignation d'une cellule « pédagogique » permettrait de répartir le travail mais aussi de discuter les enjeux propres à telle ou telle situation particulière sans convoquer une réunion spécifique du Conseil des études tout entier. Au vu des difficultés rencontrées par les étudiants, cette cellule pédagogique pourrait aussi formuler au Conseil des propositions d'aménagement des programmes ou de leur mise en œuvre.

**Opérationnalisation de la mesure :** Dès le début 2016-2017, le Conseil des études pourrait se doter d'une telle cellule, qui définira alors ses modalités de fonctionnement.

*1d. rendre disponibles à tous (enseignants, encadrants scientifiques et étudiants), sur une page internet (ou intranet) ad hoc, tous les PV des réunions (stratégiques et administratives) du Conseil des études, ainsi que les documents annexes [cf. recommandation du RE, p. 5].*

Ces documents étaient précédemment envoyés par courriel aux membres du Conseil des études avec l'ordre du jour de la réunion à venir (documents préparatoires) ou de la réunion suivante (PV et documents rétrospectifs). Leur disponibilité permanente à tous en ligne permettrait non seulement une information globale plus adéquate, mais aussi une meilleure capacité de suivi des différents dossiers.

**Opérationnalisation de la mesure :** Une page spécifique sera créée sur le site du Département. Elle sera régulièrement alimentée par le Bureau du Conseil des études en collaboration avec le secrétariat du Département.

## **2) Réforme du programme de Bachelier et de ses modalisations**

Sans fortement toucher au contenu du programme de Bachelier, jugé globalement adéquat, le Conseil des études entend, à très court terme, reconsidérer l'ensemble du programme et les modalités de sa mise en œuvre en poursuivant simultanément les 5 objectifs suivants :

*2a. préciser davantage les liens de chaque enseignement aux acquis d'apprentissage visés par le programme et garantir la cohérence globale de la formation à l'échelle du cycle pour une cohorte d'étudiants [RE, p. 8 ; AT, pp. 29-30, recommandations 14-15-16].*

Depuis plusieurs années, notre programme a été précisément transformé pour veiller à l'installation progressive des connaissances, mais aussi des compétences méthodologiques (lecture de textes, analyse critique, prise de position argumentée, rédaction scientifique, ...) que nous jugeons les plus centrales dans la formation. Il reste utile de le faire apparaître plus clairement dans certains engagements pédagogiques et par ailleurs de définir des mécanismes de concertation entre enseignants pour vérifier la compatibilité et la complémentarité des nouveaux choix pédagogiques (contenus et méthodes) effectués par chacun.

*2b. adapter le programme aux besoins de l'enseignement du futur cours de « Philosophie et citoyenneté », qu'un certain nombre de nos diplômés seront amenés à dispenser [cf. RAE, pp. 42-43, 102 ; AT, recommandations 1 et 11 ; cf. aussi point 3a du présent plan d'action]*

Notre programme de cours semble particulièrement adéquat à former aux compétences requises par le référentiel du nouveau cours de « Philosophie et citoyenneté » tel qu'il est actuellement défini (et en passe d'être avalisé par le Parlement de la FWB). Néanmoins, on pourrait juger utile de renforcer ou de réorienter un peu les contenus de certains enseignements, notamment dans la perspective d'une discussion interuniversitaire sur ce qui paraîtrait être le socle à la formation en matière d'approche philosophique de la citoyenneté.

*2c. redéfinir le rôle des cours « hors filière » dans la formation*

Plus qu'un passage obligé de la culture générale, ces cours doivent constituer de véritables enrichissements de la formation disciplinaire centrale. Il convient à cet égard de permettre un grand nombre de choix sans toutefois que la flexibilité individuelle des parcours finisse par nuire à la cohérence de la formation globale [AT, recommandations 3-8]. Sont ici concernés non seulement les cours de « mineure » (Blocs 2 et 3), mais aussi les autres cours à option proposés dans les Blocs 1 et 2 du programme.

### *2d. harmoniser le programme en matière d'ECTS*

C'est là tout à la fois une exigence de lisibilité des programmes et un impératif administratif pour permettre les parcours pluridisciplinaires ou interuniversitaires [AT, recommandation 7, qui converge avec une demande formulée par la Faculté de Philosophie et Lettres]

### *2e. repenser la répartition de la charge de travail et réduire le nombre d'examens des étudiants* [AT, recommandation 17] *pour favoriser leur réussite par les modes d'organisation et sans réduire les objectifs de formation*

Les mesures susceptibles de favoriser la réussite des étudiants font l'objet de réflexions et d'actions depuis de nombreuses années [cf. constats et analyse du RAE, pp. 18-19, 85-92, 100, mais aussi notre souci pédagogique, souligné par les experts dans leur RE (p. 6), notamment dans l'encadrement des travaux (RAE, pp. 58-59, 99)]. Dans le plan d'action du RAE (pp. 104-105), il a été convenu de discuter et rediscuter régulièrement entre tous, enseignants et étudiants, le planning de travail de chacune des années d'études (charge de travail hebdomadaire, calendrier des lectures à effectuer, des travaux à rendre et des évaluations à passer, périodes plus disponibles pour l'avancement dans le TFC et le TFE, ...). En ce qui concerne le Bloc1, seront en particulier abordées d'éventuelles nouvelles mesures à prendre au premier quadrimestre pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la formation (et lutter contre leur abandon précoce), ainsi que d'éventuelles nouvelles mesures à prendre au second quadrimestre pour permettre le rebond des étudiants qui ont échoué à l'ensemble ou à une partie des examens de janvier. La réforme en matière d'harmonisation des ECTS constitue évidemment un moment idéal pour reposer cette question de la charge de travail des étudiants et de sa répartition sur l'année et sur le cycle.

**Opérationnalisation de ces mesures :** Dès la rentrée 2016, la demande facultaire en matière d'harmonisation ECTS des programmes sera mise à profit pour une refonte de notre programme de Bachelier, qui réduise le nombre de cours (et d'examens), clarifie la charge de travail correspondant à chacun d'eux, et revoie la cohérence globale des contenus à l'échelle du cycle en veillant non seulement à l'articulation entre eux des cours de notre discipline, mais également entre ceux-ci et ceux des autres disciplines. Cette refonte devrait idéalement être opérationnelle dès la rentrée 2017. Des aménagements ultérieurs pourraient s'ajouter en fonction des résultats de l'évaluation facultaire du système « majeure/mineure » ou de concertations interuniversitaires (et d'éventuels accords de convergence) sur la formation en matière de philosophie et citoyenneté.

## **3) Réforme des finalités du Master prenant en compte leur valorisation professionnelle**

Notre Département entend tout à la fois former ses étudiants à des compétences critiques qui dépassent, voire même remettent en question, les besoins immédiats de tel ou tel secteur professionnel [cf. AT, p. 26] et doter néanmoins ces même étudiants d'un bagage théorique et méthodologique qui favorisera leur insertion sociale et professionnelle, laquelle pourra d'ailleurs prendre des formes très diverses et parfois encore indéterminées. Ce double défi guide depuis longtemps la réflexion du Conseil des études dans son élaboration du programme de Master. Quatre chantiers, pour certains déjà bien entamés, doivent toutefois être menés à bien dans les prochaines années :

*3a. assurer une formation de qualité en matière d'enseignement secondaire du cours de « Philosophie et citoyenneté »* [cf. RAE, pp. 42-43, 102 ; AT, recommandations 1 et 11]

Ce nouveau cours devrait, dans l'enseignement secondaire supérieur, avoir pour titre requis le Master en philosophie à finalité didactique. Notre formation prépare déjà très largement aux compétences requises par le référentiel défini pour ce nouveau cours. Néanmoins, si la concertation interuniversitaire permet de définir des exigences communes, il conviendra peut-être de lui donner encore quelques inflexions pour y introduire des contenus et/ou formes d'apprentissage spécifiques. Par ailleurs, les activités de la finalité didactique, qui sont actuellement orientées vers l'enseignement du cours de morale, devront être repensées dans l'optique du nouvel objectif.

En outre, une formation spécifique devra sans doute être rapidement mise en place à destination d'enseignants du secondaire non diplômés en philosophie déjà en exercice et qui souhaitent se recycler pour assurer le nouveau cours (sans devoir refaire toute la formation en philosophie). Les contours et modalités de cette formation complémentaire vont faire prochainement l'objet de discussions serrées entre ministère, universités, pouvoirs organisateurs des écoles secondaires et organisations syndicales. Il conviendra ensuite que notre Département joue son rôle dans l'offre de formation, éventuellement en collaboration interuniversitaire.

**Opérationnalisation de ces mesures :** Le Département doit, dès maintenant, jouer un rôle très actif dans la concertation interuniversitaire et plus généralement sociale sur les contours de la formation principale, ainsi que de la formation de recyclage, en matière d'enseignement du cours de « Philosophie et citoyenneté » dans l'enseignement secondaire supérieur. Laurence Bouquiaux, Anne Herla et Antoine Janvier, qui ont été très impliqués dans la préparation des référentiels, devraient continuer de jouer un rôle dans cette concertation, avec l'appui de Grégory Cormann, nouveau Président du Département, et Marc-Antoine Gavray, Président du Conseil des études. Ensuite, il reviendra au Conseil des études d'élaborer des programmes conformes aux accords pris dans cette concertation (sans doute dans le courant de l'année 2017 pour une mise en œuvre en septembre 2018 ?).

*3b. ouvrir une finalité spécialisée du Master en matière d'élaboration de savoirs critiques*

Le rapport d'auto-évaluation mettait en évidence l'intérêt de concevoir, pour les étudiants (nombreux) de notre filière qui ne se destinent ni à la recherche ni à l'enseignement, une finalité de Master qui offrirait une formation et des défis comparables à ce qui est proposé dans les finalités approfondie et didactique [RAE, pp. 38, 42-45 ; souligné par le RE, pp. 6-7 et l'AT, pp. 26-27, qui épingle même cette idée à titre de « bonne pratique »]. Nombre de nos étudiants étant amenés à exploiter leur formation philosophique dans une multitude de cadres professionnels valorisant leurs capacités de lecture intelligente, d'analyse critique, de problématisation, de présentation synthétique des enjeux et des positions en présence, de prise de position argumentée, de rédaction structurée, etc., c'est l'élaboration et l'intercession de savoirs critiques qui semble au cœur de ce projet de formation. Sans modifier la formation philosophique de base, qui s'avère idéale pour préparer à ce type de profil professionnel, il serait utile de préparer le transfert professionnel de compétences par quelques activités collectives réflexives, quelques travaux sur des enjeux sociaux réels et sans doute un stage visant spécifiquement à la réalisation d'une enquête critique dans un milieu professionnel [cf. RE, p. 8 et AT, recommandation 10].

**Opérationnalisation de la mesure :** Un groupe de travail planche depuis plusieurs mois sur les modalités d'une telle finalité spécialisée. Sous l'appellation « Postures d'enquête et formats de savoir », la version actuelle du projet, élaborée en collaboration avec le

Département de langues et littératures romanes, qui souhaite développer un projet similaire et pourrait apporter des compétences en matière de formats de rédaction et de diffusion des savoirs critiques, doit être discutée au sein du Conseil des études puis avec des partenaires « professionnels » intéressés par cette formation et susceptibles d'accueillir des stagiaires. La réussite du projet dépend en effet fortement d'interactions étroites entre université et institutions d'accueil à l'endroit des stages mais aussi de la réalisation de certains travaux à enjeux pratiques. L'objectif est d'aboutir à un premier accord sur le programme à l'automne 2016 puis de finaliser les discussions sur ses modalités d'application au premier semestre 2017 de manière à lancer la finalité spécialisée à la rentrée 2017.

### *3c. adapter la finalité approfondie du Master à une série de contraintes pratiques*

Articulant étroitement l'enseignement à la recherche effectuée dans le Département [RAE, pp. 13, 29-30, 40-42, 58, 61, 98], la finalité approfondie du Master paraît à tous comme un point fort de notre formation [RE, p. 6]. Les adaptations à réaliser devraient dès lors moins toucher le principe constitutif de ce Master (largement pris en charge par les équipes de recherches) que certains aspects de son organisation pratique. L'offre très riche des cours et séminaires a en effet pour revers une forte dispersion des étudiants, avec pour conséquence le déploiement de moyens pédagogiques élevés (mobilisation collective d'une équipe, invitation d'intervenants extérieurs, organisation de journées d'études) pour une fréquentation relativement faible de chacun des cours. Rationaliser l'offre sans perdre en qualité est un objectif opérationnel d'autant plus raisonnable que des moyens nouveaux devraient être requis par la nouvelle formation en « Philosophie et citoyenneté » et par la nouvelle finalité spécialisée.

**Opérationnalisation de la mesure :** Une rationalisation de l'offre de formation dans la finalité approfondie sera discutée au Conseil des études en début d'année académique 2016-2017 pour être opérationnelle dès la rentrée 2017. Dans le futur, certaines orientations pourraient se développer par des collaborations interuniversitaires [RAE, p. 103 ; AT, p. 20], par exemple sur le modèle de ce qui se fait déjà en matière de philosophie des sciences.

### *3d. entretenir les liens avec les diplômés et les associer à la réflexion sur les objectifs et les moyens de la formation*

Etant donné l'extrême diversité des milieux professionnels au sein desquels nos diplômés valorisent leur formation philosophique, il nous est apparu que, plus encore que les employeurs potentiels (ici largement indéterminés), c'étaient nos diplômés eux-mêmes, insérés (ou non !) sur le marché du travail, qui pouvaient nous fournir un feed-back extérieur intéressant sur l'adéquation de nos objectifs de formation à l'insertion socio-professionnelle, ainsi que sur l'adéquation de nos dispositifs de formation à ces objectifs [RAE, pp. 93-94 ; RE, pp. 6-7]. Au terme d'une grande enquête menée sur ce double sujet auprès des anciens étudiants du Département [RAE, pp. 136-141], il s'est avéré que beaucoup d'entre eux étaient eux-mêmes intéressés de garder contact avec le Département mais aussi d'aider à l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés.

Fondée en septembre 2015, l'APHIL (Association des diplômés en philosophie de l'ULg) s'est réunie quatre fois dans la première année de son existence. Parmi ses préoccupations principales, le dossier « chaud » de la création du cours de « Philosophie et citoyenneté », la constitution d'une base de données des devenirs professionnels de nos anciens (avec mention de leur intérêt ou non pour rencontrer des étudiants en cours de formation et/ou pour accueillir d'éventuels stagiaires de la nouvelle filière spécialisée) et la mise en place de stratégies de communication pour promouvoir le profil des philosophes dans le monde professionnel. En

avril 2016, a été organisée une première rencontre entre une dizaine de membres de l'APHIL (aux profils professionnels très divers) et des étudiants actuels de notre Master en Philosophie soucieux de se projeter déjà dans le monde du travail. Au service de l'APHIL, se mettent actuellement en place un site internet public, un site réservé aux membres (pour permettre la discussion de projets) et des comptes-relais actifs sur plusieurs réseaux sociaux. Le fichier d'adresses des membres ou membres potentiels ne cesse de s'accroître.

**Opérationnalisation de la mesure :** Promise dans le plan d'action du RAE [pp. 104-105], la prise de liens avec les anciens diplômés est en fait déjà largement réalisée. Dans les prochains mois, l'APHIL devrait constituer un cadre particulièrement propice à une discussion avec les diplômés sur la mise en place des nouvelles formations en matière de « Philosophie et citoyenneté », ainsi que de la nouvelle finalité spécialisée du Master. Au Département, Edouard Delruelle (co-Président de l'APHIL) et Bruno Leclercq (secrétaire de l'APHIL) sont actuellement en charge du développement de ces relations avec les anciens ; ils bénéficient actuellement du soutien particulièrement actif de certains anciens, en particulier Philippe Halleux (co-président), Cyrielle Doutrewe (base de données des devenirs professionnels), André Budenaerts, Aurore Compère et Eric Gillet (stratégies de communication).

#### **4) Renforcement de la place des langues dans le programme de formation**

S'il comporte en Bachelier quelques enseignements de langue (notamment axés sur la compréhension à la lecture), notre programme de formation n'est pas extrêmement volontariste dans ce domaine [RE, pp. 6-7, AT, recommandation 9] alors qu'il y a pourtant là un enjeu important pour les possibilités d'insertion sociale et professionnelle de nos diplômés. Comme d'autres compétences opératoires connexes à la formation principale (ex. informatiques), la maîtrise des langues a jusqu'à présent été considérée comme relevant principalement de la responsabilité des étudiants eux-mêmes, qui doivent se donner les outils de base pour servir leur travail disciplinaire s'ils ne les possèdent pas encore. Force est cependant de constater que, faute d'incitants suffisants, les étudiants ne font pas forcément l'effort d'acquérir ces compétences sur le côté. Une réflexion globale doit donc être mise en place sur les objectifs de notre formation en matière de compétences linguistiques (quelle(s) langue(s) ? compréhension à la lecture ? compréhension à l'audition ? production orale ? production écrite ?), ainsi que sur les moyens d'inciter les étudiants à acquérir ces compétences (cours spécifiquement consacrés ? davantage de lectures de textes en langue originale ? cours disciplinaires donnés en tout ou partie dans d'autres langues ? exigences de travaux ou exposés oraux dans d'autres langues ? ...). Des dispositifs expérimentaux (travail approfondi de textes en langue originale, cours oraux partiellement donnés en anglais, interventions de conférenciers étrangers, ...) seront déjà mis en œuvre en 2016-2017.

Un autre aspect de cette question tient dans le niveau, actuellement plutôt faible, de mobilité internationale de nos étudiants.

**Opérationnalisation de la mesure :** Cet enjeu mérite le temps d'une véritable réflexion approfondie et concertée. Il est clair qu'il faudra trouver un compromis entre des ambitions linguistiques très élevées (et il n'y a pas, à cet égard, de limites) et un certain réalisme quant à la place que peut représenter la formation linguistique dans les programmes sans nuire à la formation disciplinaire. Cette réflexion sera menée dès 2017 pour aboutir à des aménagements des enseignements individuels dès 2017-2018 et des modifications du programme de cours en 2018-2019. En ce qui concerne la mobilité internationale, une réflexion avec les étudiants sur les éventuels freins à la mobilité et sur les moyens de les surmonter sera à nouveau engagée

par le coordinateur Erasmus à la fin 2016, avec des effets espérés dès l'année académique 2017-2018.

## 5) Offre de cours philosophiques dans d'autres formations et co-diplomation

Outre sa propre filière d'études, qui fait l'objet central de ce plan d'action, le Département de Philosophie exerce une responsabilité dans les programmes de nombreuses autres filières d'études (parfois très peuplées) qui intègrent un ou plusieurs cours de philosophie. Pour les membres du Département, cela représente une part parfois importante de leur charge de travail [RAE, pp. 10, 121-128]. Mais, pour la philosophie elle-même, ces publics divers constituent évidemment une belle opportunité de diffusion, même à petite dose. Cette dimension de notre travail de formation, qui échappait au périmètre de l'évaluation AEQES, nous semble d'ailleurs tellement importante qu'il nous semble qu'elle devrait y être réintégrée dans le futur (suivi du plan d'action et évaluations suivantes).

Sans nuire à sa propre formation de base, dont il convient de maintenir les exigences disciplinaires élevées, le Département entend continuer à s'investir auprès des autres publics de la formation en philosophie, ce qui suppose de :

### *5a. proposer, à toutes les filières d'études qui le jugent pertinent, une offre de formation philosophique adaptée*

Notre conviction est bien sûr que toutes les formations peuvent gagner à se compléter d'initiations à la démarche philosophique (éventuellement spécialisée dans les domaines de la logique, de l'épistémologie, de l'éthique, de la philosophie politique, de l'anthropologie philosophique ou de l'esthétique selon les formations concernées). Une université pourrait d'ailleurs se vanter de ce que tous ses étudiants sont, à un moment donné au moins de leur parcours, confrontés aux exigences rationnelles et critiques de la démarche philosophique. En sens inverse, elle devrait bien sûr aussi compter ces services hors filière au moment d'évaluer les activités d'enseignement du Département de Philosophie et de décider de ses moyens d'encadrement [AT, p. 28, recommandation 13].

### *5b. envisager, là où c'est pertinent, des offres de co-diplomation*

Pour certaines formations spécifiques, la philosophie peut se révéler complémentaire d'autres disciplines [RE, pp. 6-7 ; AT, p. 18]. La collaboration avec les Langues et lettres romanes dans la future finalité spécialisée du Master en est un exemple prometteur. Mais il est clair que l'expertise qu'ont certains membres du Département dans des champs philosophiques importants pour d'autres disciplines (bioéthique, philosophie du droit, etc.) pourrait aussi, dans le futur, déboucher sur la co-organisation de modules voire de formations entières complémentaires de la formation principale dans ces disciplines.

**Opérationnalisation de ces mesures :** Dans les prochaines années, le Département sera non seulement attentif aux demandes des autres filières, mais lui-même proactif dans ses propositions à l'égard d'autres filières (toutes facultés confondues). Si elles seront ultimement sous la responsabilité du Président du Département, les démarches et discussions interdépartementales ou interuniversitaires pourront être initiées par tout enseignant ou chercheur entretenant une collaboration étroite avec tel ou tel champ disciplinaire. Outre les enseignements en présentiel, une part des offres de services d'enseignement philosophique à destination des publics hors filière (et parfois même hors université ?) pourrait aussi passer par de l'enseignement à distance (e-teaching et e-learning) [AT, recommandations 6, 8 et 24].

Ces projets ne pourront cependant être réalisés que s'ils bénéficient d'un soutien adéquat (en ressources humaines) de la part des autorités universitaires.

## 6) Demandes à l'égard des autorités universitaires

Certaines des recommandations des experts rencontrent les vœux du Département, mais échappent manifestement à son niveau de pouvoir. Il s'agit en particulier des recommandations qui consistent à :

*6a. renforcer l'encadrement, notamment administratif, du Département* [RE, p. 9; AT, recommandation 22]

Une secrétaire à temps partiel (0,7) pour un Département qui gère toute une filière d'études, enseigne à des milliers d'étudiants hors filière, compte trois entités de recherches très dynamiques et s'investit en outre fortement dans la gestion de l'université ainsi que dans de multiples services à la société... c'est effectivement beaucoup trop peu. A tout le moins, le Département requiert un secrétariat à temps plein. Une démarche facultaire en cours visant à clarifier les missions du personnel administratif devrait sans doute objectiver ce besoin.

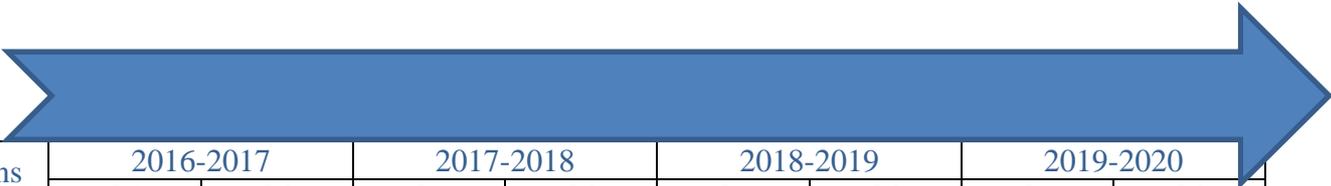
*6b. favoriser la représentation étudiante au sein du Conseil de Département (et pas seulement du Conseil des études)* [RE, p. 5; AT, recommandation 26]

Le Département s'efforce de discuter un maximum de ses projets en matière d'enseignement au sein du Conseil des études, où tous les étudiants bénéficient d'une voix consultative en plus d'être officiellement représentés avec voix délibérative. Mais il est vrai que certaines décisions importantes (recrutements, charges d'enseignement, attributions de certains moyens) relèvent exclusivement du Conseil de Département et ne passent pas par le Conseil des études. Notons que certains de ces dossiers, qui concernent des personnes, gagnent peut-être à être traités entre collègues et sans la pression qu'impliquerait un déballage public.

*6c. clarifier le fonctionnement et les objectifs de l'évaluation des enseignements par les étudiants* [RE, p. 5; AT, pp. 36-37, recommandation 31]

Ambitieux dans ses objectifs, le système EVALENS devait en principe apporter ces clarifications. Sa mise en œuvre fut toutefois problématique (faute de réponses suffisantes des étudiants) et beaucoup d'enseignants ont été privés de toute information sur les avis recueillis auprès de leurs étudiants en 2015-2016. En outre, il reste difficile de savoir quand tel ou tel cours sera évalué, ainsi qu'à qui et sous quelle forme les résultats seront communiqués.

**Opérationnalisation de ces mesures :** Par l'intermédiaire de son Président de Département, le Département s'engage à relayer ces trois préoccupations auprès des autorités universitaires dès la présentation qu'il leur fera de son plan d'action.



Actions	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	Q1	Q2	Q1	Q2	Q1	Q2	Q1	Q2
1. Démarche Qualité	Bureau pédagogique 1c Collecte de données 1b Calendrier stratégique 1a Diffusion des PV 1d <i>Resp.: Bur. Cons. Etudes</i>		Collecte de données 1b Calendrier stratégique 1a Diffusion des PV 1d <i>Resp.: Bur. Cons. Etudes</i>		Collecte de données 1b Calendrier stratégique 1a Diffusion des PV 1d <i>Resp.: Bur. Cons. Etudes</i>		Collecte de données 1b Calendrier stratégique 1a Diffusion des PV 1d <i>Resp.: Bur. Cons. Etudes</i>	
2. Bachelier	Réforme programme 2a-b-c-d-e <i>Resp.: C.E.</i>		Aménagements <i>Resp.: C.E.</i>		Aménagements <i>Resp.: C.E.</i>		Aménagements <i>Resp.: C.E.</i>	
3a. Philo & citoyenneté	Discussions interinstitutionnelles sur le programme de la formation idéale et de la formation de recyclage <i>Resp.: GTI</i>		Mise au point programme des deux formations <i>Resp.: C.E.</i>		Mise en œuvre <i>Resp. : tous</i>			
3b. Master spécialisé	Mise au point programme <i>Resp.: GT2 + C.E.</i>	Modalités mise en oeuvre	Mise en œuvre <i>Resp. : tous</i>					
3c. Master approfondi	Adaptation programme <i>Resp.: C.E</i>		. Mise en œuvre <i>Resp. : tous</i>					
3d. Liens diplômés	APHIL : Discussion programme Mast.spéc. <i>Resp.: GT2</i>	APHIL : Réunion anciens / étudiants <i>Resp.:C.E.</i>	APHIL : Discussion programme Philo&Cit. <i>Resp.:GTI</i>	APHIL : Réunion anciens / étudiants <i>Resp.:C.E.</i>		APHIL : Réunion anciens / étudiants <i>Resp.:C.E.</i>		APHIL : Réunion anciens / étudiants <i>Resp.:C.E.</i>
4. Langues		Réflexion obstacles mobilité <i>Resp.:coord Erasmus</i>	Réflexion Langues et Philosophie <i>Resp.: C.E.</i>		Adaptation programme <i>Resp.: C.E.</i>		Mise en œuvre <i>Resp. : tous</i>	
5. Philosophie et autres	Réponses attentives, Propositions proactives <i>Resp. : tous</i>		Réponses attentives, Propositions proactives <i>Resp. : tous</i>		Réponses attentives, Propositions proactives <i>Resp. : tous</i>		Réponses attentives, Propositions proactives <i>Resp. : tous</i>	
6. Autorités	Présentation P. A. <i>Resp.:Dép.</i>		<b>Légende</b> : C.E. : Conseil des études Dép. : Département GT1 : Groupe de Travail Master Spécialisé « Savoirs critiques » GT2 : Groupe de Travail Formations « Philosophie et citoyenneté »					

## Table des matières

Introduction .....	1
Contexte du Plan d'action AEQES.....	1
Bilan de l'évaluation AEQES et mise en œuvre des recommandations des évaluateurs.....	1
Opérationnalisation du Plan d'action.....	3
Plan d'action .....	3
1) Fonctionnement du Conseil des études et pilotage de la démarche Qualité.....	3
1a. définir un calendrier de réunions spécifiquement destinées à la réflexion à long terme .....	4
1b. collecter systématiquement les données susceptibles d'alimenter la réflexion stratégique... ..	4
1c. désigner, au sein du Conseil, une cellule d'accompagnement des parcours étudiants.....	4
1d. rendre disponibles à tous (enseignants, encadrants scientifiques et étudiants), sur une page internet (ou intranet) ad hoc, tous les PV des réunions (stratégiques et administratives) du Conseil des études, ainsi que les documents annexes.....	5
2) Réforme du programme de Bachelier et de ses modalisations.....	5
2a. préciser davantage les liens de chaque enseignement aux acquis d'apprentissage visés par le programme et garantir la cohérence globale de la formation à l'échelle du cycle pour une cohorte d'étudiants.....	5
2b. adapter le programme aux besoins de l'enseignement du futur cours de « Philosophie et citoyenneté », qu'un certain nombre de nos diplômés seront amenés à dispenser.....	5
2c. redéfinir le rôle des cours « hors filière » dans la formation .....	5
2d. harmoniser le programme en matière d'ECTS.....	6
2e. repenser la répartition de la charge de travail et réduire le nombre d'examens des étudiants [AT, recommandation 17] pour favoriser leur réussite par les modes d'organisation et sans réduire les objectifs de formation.....	6
3) Réforme des finalités du Master prenant en compte leur valorisation professionnelle.....	6
3a. assurer une formation de qualité en matière d'enseignement secondaire du cours de « Philosophie et citoyenneté ».....	7
3b. ouvrir une finalité spécialisée du Master en matière d'élaboration de savoirs critiques.....	7
3c. adapter la finalité approfondie du Master à une série de contraintes pratiques.....	8
3d. entretenir les liens avec les diplômés et les associer à la réflexion sur les objectifs et les moyens de la formation .....	8
4) Renforcement de la place des langues dans le programme de formation.....	9
5) Offre de cours philosophiques dans d'autres formations et co-diplomation.....	10
5a. proposer, à toutes les filières d'études qui le jugent pertinent, une offre de formation philosophique adaptée.....	10
5b. envisager, là où c'est pertinent, des offres de co-diplomation.....	10

6) Demandes à l'égard des autorités universitaires.....	11
6a. renforcer l'encadrement, notamment administratif, du Département.....	11
6b. favoriser la représentation étudiante au sein du Conseil de Département (et pas seulement du Conseil des études) .....	11
6c. clarifier le fonctionnement et les objectifs de l'évaluation des enseignements par les étudiants.....	11